

MAIRIE
DE
SANDRANS
01400

CONSEIL MUNICIPAL n°32
du 3 Avril 2017 à 19 heures 45

Tél.04 74 24 52 20
Fax.04 74 24 52 37

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-sept et le trois avril à 19 heures 45, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard OLLAGNIER, Maire.

Présents : Bernard OLLAGNIER, Eric SCHNEIDER, Jean-François MORELLET, Bernard JOSSERMOZ, Daniel DELATOUR, Alexandra GHIDELLI, Marc MAZET, Serge ROUSSET, Christelle THOMASSON.

Absents excusés : Magalie RENARD donne pouvoir à Christelle THOMASSON.

Absents : Nathalie COLOMB, Sandrine ROY

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal

Monsieur Marc MAZET est élu secrétaire de séance.

Monsieur Bernard OLLAGNIER demande l'accord du Conseil Municipal pour rajouter à l'ordre du jour un point à traiter :

- Camping le Cocagne

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité des 10 voix le rajout de ce point au présent conseil.

A/ Approbation du compte rendu n°31 du 13 Mars 2017

Le compte rendu du conseil municipal n°31 est approuvé à l'unanimité des 10 voix.

B/ Délibérations :

1-Approbation des Comptes administratif 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Eric SCHNEIDER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Bernard OLLAGNIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

BUDGET AIRE DE LOISIRS

Selon les préconisations de Monsieur Mariotti, comptable au Trésor Public et afin de réajuster le compte administratif avec le compte de gestion, une régularisation est à effectuer en raison d'un mauvais report des résultats 2014 au budget primitif 2015. En effet le résultat de fonctionnement d'un montant de 362.62 € a été intégré directement dans le résultat d'investissement, soit 12 159.71 € au lieu de 12 522.33 €. Ainsi le report du déficit d'investissement au budget primitif 2016 a été de 24 433.22 € au lieu de 24 795.84 € et de 0 € en section de fonctionnement au lieu de 362.62 € en excédent.

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 9 voix, la régularisation du compte administratif Aire de Loisirs 2016, qui se présente comme suit :

libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
COMPTE ADMINISTRATIF						
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés	24 795.84			362.62		
Opérations de l'exercice	15 749.23	6 926.70	4 345.97	38 691.60	44 891.04	45 980.92
Totaux	40 545.07	6 926.70	4 345.97	39 054.22	44 891.04	45 980.92
<i>Résultats de clôture</i>						
Reste à réaliser						
Totaux cumulés	40 545.07	6 926.70	4 345.97	39 054.22	44 891.04	45 980.02
<i>Résultats définitifs</i>	<i>33 618.37</i>			<i>34 708.25</i>		<i>1089.88</i>

BUDGET ASSAINISSEMENT

libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
COMPTE ADMINISTRATIF						
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés	199 030.33			5 206.50		
Opérations de l'exercice	107 431.40	338 278.83	12 042.04	30 884.23	318 503.77	374 369.56
Totaux	306 461.73	338 278.83	12 042.04	36 090.73	318 503.77	374 369.56
<i>Résultats de clôture</i>						
Reste à réaliser	2 400					
Totaux cumulés	308 861.73	338 278.83	12 042.04	36 090.73	320 903.77	374 369.56
<i>Résultats définitifs</i>		<i>29 417.10</i>		<i>24 048.69</i>		<i>53 465.79</i>

BUDGET COMMUNAL

libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
COMPTE ADMINISTRATIF						
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés	34 371.72			147 057.66		
Opérations de l'exercice	164 082.69	201 131.82	339 087.37	374 231.17	537 541.78	722 420.65
Totaux	198 454.41	201 131.82	339 087.37	521 288.83	537 541.78	722 420.65
<i>Résultats de clôture</i>						
Reste à réaliser	361 602.77	295 573.60				
Totaux cumulés	560 057.18	496 705.42	339 087.37	521 288.83	899 144.55	1 017 994.25
<i>Intégration de résultats (dissolution CCAS)</i>				<i>453.50</i>		<i>453.50</i>
<i>Résultats définitifs</i>	<i>63 351.76</i>			<i>182 654.96</i>		<i>119 303.20</i>

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 9 voix, les comptes administratifs 2016.

2-Approbation des Comptes de gestion 2016

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité des 9 voix, les comptes de gestion 2016 pour les trois budgets, établis par Monsieur MARIOTTI, receveur qui sont conformes aux comptes administratifs.

3-Dissolution du budget Aire de Loisirs au 31/12/2016

Monsieur le Maire informe que compte tenu de la délibération n°2016-05-001 autorisant la vente du camping « Le cocagne », qu'à ce jour le budget Aire de Loisirs ne dispose d'aucune recette, hormis les subventions du budget commune, en conséquence et selon les préconisations de Monsieur Mariotti, comptable au Trésor Public, la dissolution du budget Aire de Loisirs est à réaliser.

Après débat, les Conseillers Municipaux votent à l'unanimité des 10 voix la dissolution du budget Aire de Loisirs au 31/12/2016 et décident de reprendre le résultat ainsi que l'actif et le passif du budget Aire de Loisirs dans le budget communal.

4-Affectation des résultats

Le Conseil municipal, après avoir approuvé les comptes administratifs 2016 dressés par Monsieur Bernard OLLAGNIER, statuant sur l'affectation du résultat 2016, Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, Décide d'affecter le résultat comme suit,

- **BUDGET ASSAINISSEMENT**
Au compte 1068 de la section investissement : 0 €
Report au compte R001 excédent d'investissement du BP 2017 : 31 817.10 €
Report au compte R002 excédent de fonctionnement du BP 2017 : 24 048.69 €

- **BUDGET COMMUNE**
Au compte 1068 de la section d'investissement : 63 351.76 €
Report au compte R001 excédent d'investissement du BP 2017 : 2 677.41 €
Report au compte R002 excédent de fonctionnement du BP 2017 : 119 303.20 €

5-Amortissement budget Assainissement.

L'instruction M49 rend obligatoire l'amortissement des biens renouvelables pour les services publics d'eau, d'assainissement et le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, en application des préconisations réglementaires, les durées d'amortissement par instruction et par compte. Pour l'opération réhabilitation de la Lagune un amortissement sur une durée de 30 ans est proposé.

Les Conseillers Municipaux approuvent par 9 voix pour et 1 abstention, un amortissement sur 30 ans pour la réhabilitation de la lagune.

6- Reprise du salarié de l'association cantine/garderie par la commune et création d'un nouvel emploi

Monsieur Christophe Vinter, président de l'association Cantine Garderie du RPI Relevant /Sandrans, demande à la commune de prendre en charge le salarié opérant à Sandrans et par conséquent de créer un nouvel emploi. Monsieur le Maire propose de créer un nouvel emploi en contractuelle et de signer une convention avec l'association Cantine Garderie du RPI Relevant/Sandrans.

Après débat, les Conseillers Municipaux votent par 9 voix pour et 1 abstention :

- **La reprise du salarié opérant sur la commune pour l'association au 01/09/2017, en contractuel sur un CDI.**
- **La création d'un emploi d'adjoint technique, fonction de cantinière et employé de garderie, pour 30.75 heures effectives hebdomadaires, annualisées à 24.20 heures hebdomadaires, dans le tableau des emplois permanents au 01/09/2017.**
- **L'autorisation à Monsieur le Maire de signer une convention entre la commune et l'association Cantine Garderie du RPI Relevant /Sandrans, définissant les modalités de mise à disposition, le droit de regard sur les comptes de l'association et de refacturation (Coût des charges annuelles : salariales 13 000 € et 3000 € patronales moins 2450 € de subventions).**

7-Camping « Le Cocagne »

Suite à la délibération prise lors du dernier conseil, Monsieur Domenech ne veut pas prendre le camping en location mais propose de l'acheter en fractionnant le paiement sur plusieurs années. Maître Rassion, notaire à Chatillon sur Chalaronne, nous confirme la possibilité d'une vente selon ces conditions.

Après débat, les conseillers municipaux votent à l'unanimité des 10 voix :

- La vente du camping « Le Cocagne », pour un montant de 150 000 € (La redevance payée au titre de la convention d'occupation précaire d'un montant de 3000 € s'impute par compensation sur le prix de vente.), dont les échéances de paiement seront de 20 000 € par an sur une durée de 10 ans.
- La prise en hypothèque du camping « Le Cocagne » sur une durée de 10 ans.
- En cas d'obtention d'un prêt par Monsieur et Madame Domenech, celui-ci devra intervenir au plus tard la quatrième année. Passé ce délai, la durée de paiement ne pourra pas être réduite.
- Le prix de location de l'étang fera l'objet d'une remise à titre gracieuse pour 2017, étant donné le niveau d'eau de ce dernier.
- L'autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à la vente du camping.

8-Vote des budgets primitifs 2017

Le conseil municipal vote à l'unanimité des 10 voix, le budget primitif de l'Assainissement qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement à 64 281.39 €
Section d'investissement 84 726.48

Le conseil municipal vote à l'unanimité des 10 voix, le budget primitif **Communal** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement à 476 021.20 €
Section d'investissement à 2 079 473.97 €

9-Taux d'imposition 2017

L'Etat N°1259 de notification des taux d'imposition de 2017 est présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des 10 voix la reconduction des taux d'impositions communaux pour l'année 2017.

- taxe d'habitation : 10.51%
- taxe foncière (bâti) : 8.25%
- taxe foncière (non bâti) : 42.83%

10-Vote des subventions 2017

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 10 voix le montant des subventions suivantes :

- ADMR : 220 €
- Comités de fêtes : 305 €
- Loisirs et rencontres : 305 €
- Sou des écoles : 560 €
- Coopératives scolaires : 1500 € (classe découverte)
- Natation école : 700 €

11-Déclassement du bâtiment de l'école et du terrain attenant

Afin de procéder à la vente du bâtiment de l'école et du terrain attenant, cadastré D488 et D485, en vue de la construction d'une nouvelle école, une désaffectation du bien (le fait qu'il ne soit plus utilisé par le public) est à constater et un déclassement dans le domaine privé est demandé.

Les Conseillers Municipaux constatent à l'unanimité des 10 voix la désaffectation du bâtiment de l'école et du terrain attenant, cadastré D488 et D485, et approuvent son déclassement dans le domaine privé.

C/ questions diverses et informations :

- **Démission de Madame Géraldine Vinter :** Courrier reçu de Madame Géraldine Vinter nous informant de sa démission en tant qu'adjointe et conseillère municipale. Les tours de garde pour les élections présidentielles ont été modifiés.
- **Communauté de communes de La Dombes:** Demande de subvention à remplir pour les associations qui le désirent.
- **Elections présidentielles et législatives 2017:** Circulaire émise par la Préfecture concernant les mesures de sécurité.

.L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire clôt la séance à 22H42.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents